

www.equilibrium-economicum.net

Le marché contre la justice sociale

CLIFFORD LONGLEY*

première parution *The Times*, London, 28 mars 1992

traduction de ANGUS SIBLEY

Le feu Friedrich von Hayek (1) railla la justice sociale. Il a même dit que ce terme devrait être chassé de la langue anglaise. Il ne crut pas en Dieu non plus. Ces deux attitudes étaient peut-être liées.

La première partie de l'article *Justice* dans la classique *Encyclopédie de la Théologie* de Karl Rahner porte la rubrique frappante *Le sentiment social de la justice dans le Vieux Testament*. Il est clair dans les traditions des deux Testaments que la justice légale, celle qui se dispense aux tribunaux, n'est qu'un sous-ensemble aristotélicien d'une justice beaucoup plus large dont le système judaïque-chrétien est imprégné. Dans ce système, en effet, il n'existe pas de justice qui n'est pas sociale.

Ainsi, la conception de justice sociale rejetée par Hayek a jusqu'à quatre mille ans, étant probablement contemporaine avec le monothéisme lui-même. Une telle tradition, en évolution continue, est difficile à qualifier précisément. Elle contient, pour le moins, une idée d'obligation envers ces nécessiteux qui échappent à la protection des devoirs mutuels familiaux. Les obligations de la justice sociale ont la préséance sur les lois promulguées par la société. Elles comptent parmi les obligations supérieures imposées par Dieu, en vigueur sans référence aux lois temporelles.

Selon les principes de la justice sociale, les affamés ont in extremis un droit au pain, les malades au traitement, les nus et sans-abris au logement. Ceux qui ont du pain sont obligés de donner à ceux qui en manquent; cette obligation est indépendante de la bienfaisance volontaire du donateur, et également de la reconnaissance ou le mérite du bénéficiaire.

Dans le cas où ceux qui ont du pain manquent à ce devoir, les affamés sont en droit de le prendre - et peuvent même être obligés à le prendre - sans devenir pour autant moralement coupable de vol. En effet, la société est en droit de prendre le pain, ou les moyens d'en acheter, par la force si besoin est, afin de le donner aux pauvres. Ces derniers y ont un droit, plutôt que l'espérance d'un don à condition qu'ils aient de la chance ou qu'ils se comportent bien.

Ce principe était courant également dans l'Israël du Vieux Testament et au moyen-âge, où l'on payait obligatoirement une taxe (*la dîme*) de 10% sur ses revenus aux communautés religieuses, afin qu'elles pussent soigner les pauvres. Le même principe soutenait la première loi anglaise, de 1601, sur l'assistance aux pauvres, qui obligea les propriétaires de contribuer à l'assistance paroissiale.

L'histoire de l'état-providence britannique démontre que celui-ci s'est clairement développé à partir de ces idées anciennes. Ce système préserve la conception de l'obligation incontournable de la société envers les nécessiteux. Cependant, au fil de son développement, la justice sociale a été de plus en plus confondue avec la poursuite de l'égalité, de la répartition juste entre tous, bien que cette pratique ne soit pas fondée sur les Ecritures. La justice sociale est en effet, dans ses origines, un code pour faire face à l'inégalité, pour éviter que celle-ci n'aboutisse aux conséquences inhumaines.

Aux temps bibliques, médiévaux, et plus récents, on acceptait les inégalités, parfois comme nécessaires, parfois comme souhaitables. Par exemple, la littérature de la Sagesse dans le Vieux Testament qualifie l'homme juste, celui qui se conduit prudemment dans ses commerces avec ses égaux et ses inférieurs, afin qu'il en profite. Le diton de Jésus (2), *vous avez toujours les pauvres avec vous*, ne vise pas à glorifier la pauvreté, mais laisse supposer que Jésus accepte un degré mitigé d'inégalité économique.

Le rejet de la doctrine traditionnelle de la justice sociale remonte au dix-huitième siècle, où Adam Smith traita, un peu obliquement, le fonctionnement de l'économie de laisser-faire comme si elle suivit des lois naturelles sous le guidage de la main invisible de Dieu. Puis Thomas Malthus affirma que ladite économie serait la seule vraie justice sociale, même si elle fût une justice qui condamnait des innocents à la mort.

La lutte pour soutenir l'idée chrétienne de la justice sociale contre ces économistes politiques radicaux, les ancêtres de Hayek, a été longue et amère. Des milliers sont morts, notamment pendant la famine irlandaise des années 1840, victimes de la croyance de leurs maîtres que toute intervention dans le fonctionnement du marché fût une espèce de sacrilège.

Le développement de l'état-providence a finalement enterré les conséquences les plus cruelles des extrêmes du laisser-faire. Aujourd'hui, le débat actuel sur ce sujet à l'approche des élections législatives [britanniques de 1992] se déroule ou sur les prémices de la justice sociale judéo-chrétienne; ou, pour l'assurance santé, sur des prémices même plus à gauche; soit dans l'hypothèse (socialiste pour Hayek) de l'égalitarisme.

La théorie économique libérale de Hayek est radicalement incompatible avec ce débat, et de plus avec la chrétienté ou le judaïsme. Si la justice sociale a quelque chose à dire aux économistes, c'est que la science de l'économie n'est pas autonome, mais doit vivre sous jugement. C'est la justice sociale judéo-chrétienne qui décide qu'une réponse de la science économique soit ou ne soit pas bonne, soit-elle la doctrine de Marx ou de Hayek ou de tout autre économiste. L'inverse, ça ne marche pas.

* * * * *

Références

1 Friedrich von Hayek a écrit, dans *Law, Legislation and Liberty* (1976, tome II, page 97): *je suis arrivé à croire vivement que le service le plus grand que je pusse faire à mes semblables serait d'en faire les orateurs et les écrivains profondément honteux d'utiliser le terme "justice sociale"*.

2 Matthieu 26:11; Marc 14:7; Jean 12:8; voir également Deutéronome 15:11.

***Clifford Longley** est journaliste catholique, actuellement chargé de rubriques régulières au *Daily Telegraph* et à l'hédomadaire catholique *Le Tablet*, les deux publiés à Londres. Cet article a paru peu après la mort de Hayek, survenue le 23 mars 1992.